

Conditions de participation

1. Inscriptions

- 1.1 Veuillez faire parvenir vos inscriptions exclusivement par écrit par poste, fax ou e-mail au département de la formation du Centre de formation concerné. Nous ne pouvons malheureusement pas accepter les inscriptions par téléphone.

Les inscriptions sont prises en considération dans l'ordre de leur arrivée. Si un cours est complet à la date désirée, vous serez porté en liste d'attente. SAP ne procède à aucun déplacement automatique de votre réservation vers la prochaine date libre.

- 1.2 La confirmation de votre inscription vous parviendra dès que votre ordre aura été traité. Vous y trouverez l'horaire du cours et son prix, ainsi que les éventuelles remarques particulières.

2. Annulations

- 2.1 Les annulations doivent nous être transmises par écrit par poste, fax ou e-mail.
- 2.2 Si votre annulation nous parvient moins de 14 jours civils avant le début du cours, nous vous facturerons 50% de la finance de ce cours.
- 2.3 Si elle ne nous parvient que 3 jours ouvrables avant le début du cours ou plus tard, nous vous facturerons la totalité de la finance de cours. Cette disposition s'applique même en cas d'inscription à un cours ultérieur.
- 2.4 Si la société SAP est contrainte d'annuler un cours pour des raisons d'organisation interne, elle ne pourra faire valoir aucune prétention au versement des finances de cours correspondants.

3. Finances de cours

- 3.1 Les finances de cours mentionnées dans le programme des cours s'entendent par participant. Elles comprennent un jeu complet de documentation de cours et les frais des repas de midi. La taxe à la valeur ajoutée (T.V.A.) en vigueur n'est pas comprise et sera facturée en sus.
- 3.2 SAP SA et ses sociétés nationales dans les pays de la zone EURO établissent toutes leurs factures en EURO dès le 1.1.1999. La somme correspondante dans l'ancienne monnaie du pays concerné est également indiquée. Le client peut choisir laquelle des deux monnaies il désire utiliser pour son paiement.
- 3.3 Les finances de cours indiquées le sont sans engagement.

4. Comportement

- 4.1 Le règlement des cours et ses horaires doivent être strictement respectés.
- 4.2 Toute infraction peut conduire à une exclusion du cours. Le participant ne peut faire valoir aucune prétention au remboursement de la finance de cours dans ce cas.

5. Protection des données

- 5.1 Les participants et leurs mandants déclarent admettre le traitement de leurs données personnelles dans la mesure où ce traitement est nécessaire selon le but du contrat.

6. Prestations, responsabilité

- 6.1 L'enseignement et les exercices sont conçus de manière qu'un participant attentif puisse atteindre les objectifs du cours. SAP ne peut toutefois pas assumer la responsabilité du succès du cours.
- 6.2 A la fin du cours, le participant reçoit une attestation écrite de sa fréquentation de ce cours, qui en mentionne également le contenu.
- 6.3 Les prétentions à des dommages et intérêts ne sont admises qu'en cas de faute intentionnelle avérée ou de grave négligence. La responsabilité en cas de négligence grave se limite au dommage prévisible. Le plaignant devra faire valoir ses prétentions aux dommages et intérêts dans les trois mois suivant l'événement.
- 6.4 Aucune responsabilité n'est assumée pour les objets apportés au cours par le participant.
- 6.5 Le participant au cours assume la responsabilité des dommages pouvant survenir du fait de la divulgation de documents de cours sans autorisation écrite.

7. Droits d'auteur

- 7.1 Tous les droits, y compris ceux de traduction, de reproduction et de réimpression des documents de cours, en tout ou en partie, sont réservés à SAP. Aucune reproduction ne peut en être faite sans l'accord écrit de SAP.

8. Validité du règlement

- 8.1 Le présent règlement est le seul applicable. Aucune autre condition n'est réputée faire partie du contrat, même si SAP de l'a pas explicitement réfutée.

9. Droit applicable et for juridique

- 9.1 **Allemagne:**
Pour tout litige survenant entre les partenaires au contrat, le for juridique est situé à Karlsruhe. Le droit allemand est le seul applicable.
- 9.2 **Autriche:**
Pour tout litige survenant entre les partenaires au contrat, le for juridique est le Tribunal de commerce de Vienne, dépt. B35320. Le droit autrichien est le seul applicable.
- 9.3 **Suisse:**
Pour les cours dispensés par SAP (Suisse) SA, les litiges survenant éventuellement entre les partenaires au présent contrat sont du RESSORT EXCLUSIF DU FOR JURIDIQUE DE BIENNE. Le droit suisse est le seul applicable.